



COMPTE-RENDU

CONSEIL DE VIE SOCIALE EXCEPTIONNEL DU 14 JUIN 2013

Présents:

Représentants des Familles:

M. René HERING

Représentant des salariés:

Mme Josette GERME

Représentant du gestionnaire:

Mme Sandrine WOEHL, Directrice.

Invités:

Mme Laurence OBERLE, Adjointe de Direction,
Stéphanie WILLER, Stagiaire Master 2,
Mme Corinne TASSERA, Gouvernante.

La réunion a été convoquée afin de présenter le Projet d'Etablissement révisé.

1. CONTEXTE

Mme WOEHL donne quelques éléments contextuels:

Les EHPAD signent des conventions tripartites avec le Conseil Général et l'Agence Régionale de Santé dans lesquelles sont définis pour les cinq ans à venir les objectifs de prises en charge et les moyens budgétaires alloués pour les atteindre, via le tarif hébergement pour couvrir les dépenses hôtelières, la dotation globale APA pour les dépenses liées à la dépendance, et la dotation soin versée par l'assurance maladie pour les dépenses liées au soin et au médical.

L'établissement a déjà signé deux conventions tripartites. La convention actuelle arrivant à échéance le 31 décembre 2013, l'établissement sollicite donc le renouvellement.

2. LA PREPARATION

Les objectifs de prise en charge découlent du projet d'établissement, élément clé de l'établissement.

Celui-ci a été élaboré suite au travail réalisé au sein de plusieurs groupes de travail dédiés, lors desquels les participants se sont basés sur l'analyse de l'enquête de satisfaction réalisée auprès des résidents et des familles en mars 2013, sur l'évaluation interne réalisée en avril 2013 par les professionnels de l'établissement à partir d'un référentiel qualité reconnu en Alsace, et à partir de leur propre projection de ce que pourrait être la prise en charge à Caritas dans les cinq ans à venir.

3. LE PROJET D'ETABLISSEMENT

Mme WOEHL remercie Stéphanie WILLER qui lors de son stage a animé les groupes de travail, réalisé les comptes-rendus, participé à la rédaction des analyses et du projet d'établissement.

Le Projet d'Etablissement est remis à chacun des participants. Mme WOEHL en fait une lecture commentée.

Le Projet d'établissement sera également présenté au Comité d'Etablissement et au Conseil d'Administration de la Fédération de Charité Caritas Alsace, avant envoi, avec l'ensemble du dossier de demande de renouvellement de la Convention Tripartite, au Conseil Général et à l'Agence Régionale de Santé.

Une version synthétique du Projet d'Etablissement sera ultérieurement transmise aux membres du Conseil de Vie Sociale.

Compte-rendu établi par Mme WOEHL, directrice.

Soumis pour modifications ou approbation aux membres du Conseil de Vie Sociale

Approuvé par le Conseil de Vie Sociale

